



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.774**

**OBJET : DÉNOMINATION DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE EN COMMUNE  
TOURISTIQUE**

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



09.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -  
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -  
Développement Touristique et International  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/07/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

-

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

**OBJET** : DÉNOMINATION DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE EN COMMUNE TOURISTIQUE  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les articles L 133-11 et L 133-12 du Code du tourisme ont doté la commune touristique d'un statut assis sur :

- 1) la mise en œuvre d'une politique du tourisme par un office de tourisme classé - animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives en périodes touristiques – ,
- 2) l'offre de capacité d'hébergement pour l'accueil d'une population non permanente,
- 3) le bénéfice au titre du tourisme, dans les conditions visées au huitième alinéa du 4° de l'article L 2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

La dénomination est accordée, à la demande des communes intéressées, par décision de l'autorité administrative compétente, prise pour une durée de cinq ans, sur production de la délibération sollicitant la dénomination, du modèle national de demande de dénomination, de l'arrêté préfectoral de classement de l'Office Municipal de Tourisme en vigueur, de la liste détaillée des hébergements existants par catégorie, d'une note présentant les animations touristiques proposées.

L'arrêté de classement de l'OMT étant intervenu le 12 avril 2010, pour une durée de cinq ans, il y a lieu de renouveler la demande de dénomination en transmettant au Préfet des Bouches du Rhône le dossier complet défini ci-dessus.

Cette demande de dénomination est un préalable à la demande de classement en station de tourisme qui pourra intervenir à l'issue de la procédure de classement en station climatique en vigueur pour Aix en Provence depuis le décret du 27 août 1985.

L'activité touristique a été récemment promue au rang d'accélérateur de croissance et de pourvoyeur d'emplois avec le lancement d'un plan "Destination France 2020" et de la Marque France.

Une mission est en cours, pilotée par Jean Michel Couve, président du groupe d'étude sur le tourisme à l'Assemblée Nationale, sur trois sujets essentiels: l'organisation territoriale du tourisme, l'observation statistique ainsi que les accords bilatéraux de la France dans ce domaine.

Des pistes de réflexion sont déjà connues avec notamment, en ce qui concerne les communes touristiques, la reconnaissance du rôle d'échelons de base, de moteurs fondamentaux et essentiels pour l'économie touristique. La volonté est de leur permettre de bénéficier de meilleures ressources en termes de finances comme de management.

La spécificité des communes touristiques devrait leur permettre de conserver telle ou telle composante de compétence transférée à une intercommunalité à condition d'en conserver les charges afférentes.

Des mesures sont également envisagées sur le renforcement de la professionnalisation des agents territoriaux en matière de tourisme, d'évènementiel et de promotion.

Sont enfin évoquées la déclaration obligatoire des meublés en mairie afin de renforcer l'assiette de la taxe de séjour ainsi que la revalorisation automatique du taux en fonction d'un indice, par exemple l'indice des prix à la consommation.

Ce travail d'étude, s'il était suivi par le législateur, renforcerait ainsi le positionnement des communes touristiques.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** le représentant de l'Etat dans le département pour obtenir le renouvellement de la dénomination d'Aix en Provence en commune touristique.

**2010.774 - DÉNOMINATION DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE EN COMMUNE  
TOURISTIQUE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**